



MAIRIE DE
05380
CHÂTEAUROUX-LES-ALPES

21 rue des Aubergeries

(Tél 04.92.43.22.04)

e-mail : contact@chateauroux-les-alpes.com

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal
Du Lundi 2 mars 2026 à 19h00 en Mairie

Présidence

La séance est ouverte par Monsieur le Maire, **Jean-Marie BARRAL**.

Présences

Membres présents : Jean-Marie BARRAL, Noëlle ROUX, Didier ELZEARD, Xavier LONG, Yves BARTHALAIS, Véronique GENSUL, Eric LIONS, Thomas BETH, Anouck SARTON (arrivée 19h34)

Membres excusés : Lucie ANTHOINE pouvoir à Noëlle ROUX, Christine FOURNIER pouvoir à Didier ELZEARD

Membres absents : Patrick RANOCCHI, Anne-Marie POJER

Secrétaire de séance : Noëlle ROUX

ORDRE DU JOUR :

1. Réfection Route Forestière de Clos Jaunier
2. CFU 2025 budget principal
3. Affectation du résultat 2025 – budget principal
4. CFU 2025 budget annexe camping
5. Affectation du résultat 2025 – budget annexe camping
6. Aide communale OPAH
7. Dénomination voie de la commune
8. Signature contrat eau - climat – CCSP
9. Convention tripartite logements des travailleurs saisonniers
10. Modification statuts CCSP
11. Adoption rapport local de suivi de l'artificialisation des sols
12. Autorisation pour émettre l'avis du SCoT arrêté
13. Création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité
14. Création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité
15. Motion relative à l'organisation des services publics de réseaux à l'échelon territorial le plus pertinent
16. Questions diverses

Le compte rendu du conseil municipal du 26 décembre 2025 est adopté avec 9 voix pour et 1 abstention.

Le maire informe les élus que les délibérations concernant le vote des CFU et de l'affectation du résultat ne pourront pas être votées car au vu des problèmes avec le bug Helios, les éléments nécessaires au vote n'ont pas été reçus en mairie.

1. Réfection Route Forestière de Clos Jaunier

Délibération concernant la subvention Feader pour la réfection de la route forestière de Clos Jaunier. Il convient de modifier la délibération pour faire apparaître les centimes dans l'autofinancement de la commune.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 10 voix.

6. Aide communale OPAH

Vu la convention de délégation de compétence politique du logement cadre de vie en date du 31 janvier 2025, la convention d'OPAH-RU et la demande d'aide d'une habitante de la commune qui a déposé un dossier complet. Délibération approuvant l'aide financière qui sera versée après la réalisation des travaux, la présentation des factures et la validation de l'Opah
Délibération adoptée à l'unanimité soit 10 voix.

7. Dénomination voie de la commune

Considérant qu'une erreur a été commise lors du recensement de toutes les rues, voies et place du village. Il est proposé de créer un nouveau nom : « Impasse de la Chasteline ».
Délibération adoptée avec 9 voix pour et 1 abstention.

8. Signature contrat eau - climat – CCSP

Délibération ajournée.

9. Convention tripartite logement des travailleurs saisonniers

Vu la loi n°2016-1888 du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne, et notamment l'article 47 de la loi instaurant plusieurs dispositifs de nature à lutter contre le mal logement des travailleurs saisonniers ;
Vu les éléments de diagnostic actualisés par la Communauté de Communes de Serre-Ponçon (CCSP) pour le compte de l'ensemble de ses communes membres, Vu l'arrêté du 03/03/2025 attribuant la dénomination commune touristique à la commune ; il convient de renouveler la convention tripartite pour le logement des travailleurs saisonniers pour une durée de 3 ans.
Délibération adoptée à l'unanimité soit 10 voix.

10. Modification statuts CCSP

Depuis la fusion intercommunale, la CCSP exerce la compétence culture selon deux volets :

- Volet 1 – Équipements culturels d'intérêt communautaire

Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

- Volet 2 – Politique culturelle de territoire

Coordination et promotion de la politique culturelle, soutien financier aux projets, label Pays d'Art et d'Histoire, réseau des bibliothèques-médiathèques, soutien à l'École de Musique et de Danse.

Les statuts actuels, issus de la fusion, ne permettent pas une lecture suffisamment claire et sécurisée de ce double niveau d'intervention c'est pourquoi il convient de les clarifier.

Une élue s'inquiète de voir que la CCSP exerce la mission de recrutement mais un élu précise qu'il s'agit seulement du personnel intercommunal.

Délibération adoptée avec 8 voix pour, 1 abstention et 1 contre.

11. Adoption rapport local de suivi de l'artificialisation des sols

Arrivée Anouck Sarton à 19h34.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport triennal local de suivi de l'artificialisation des sols pour la période 2021-2023, relatif au territoire de la commune de Châteauroux-les-Alpes.

Ce rapport a été travaillé en réunion du conseil municipal du 26/01/2026.

Le document précise bien que la commune devra être dotée d'un nouveau PLU d'ici le 22/02/2028.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 11 voix.

12. Autorisation pour émettre l'avis du SCoT arrêté

Le SCoT constitue un document stratégique structurant pour l'aménagement et le développement durable du territoire, le projet de SCoT arrêté fixe les orientations en matière d'habitat, de mobilités, de développement économique, de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, ainsi que d'organisation de l'armature territoriale.

La commune de Châteauroux-les-Alpes est directement concernée par les orientations et prescriptions du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) ;

La commission urbanisme, réunie le 27/02/2026, a examiné le projet de SCoT arrêté.;

Il convient, au regard de cette réunion, d'autoriser Monsieur le Maire à transmettre l'avis de la commune à la CCSP dans les délais réglementaires ;

Un élu précise que le document du Scot fait 400 pages et qu'il représente bien les débats, que tout est cohérent avec ce qui a été dit en réunion.

Délibération adoptée avec 10 voix pour et 1 abstention.

13. Création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité

Création d'un poste aux services techniques à compter du 1^{er} mai 2026.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 11 voix.

14. Création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité

Création d'un poste aux services techniques à compter du 9 mars 2026.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 11 voix.

15. Motion relative à l'organisation des services publics de réseaux à l'échelon territorial le plus pertinent

Suite à un courrier de M.Jean-Claude DOU, Président de Territoire d'Energie Hautes-Alpes Syme05 (TE05), les élus passent cette motion pour affirmer la nécessité de maintenir l'organisation des services publics de réseaux à l'échelon territorial le plus pertinent en termes d'efficacité, de proximité et de solidarité.

Motion signée avec 10 voix pour et 1 abstention.

16. Questions diverses

- Le Maire explique que le service GEMAPI doit engager des travaux de réalisation d'une digue afin de sécuriser durablement l'accès au camping municipal, la commune doit être propriétaire des 2 parcelles concernées. Les demandes ont été envoyées aux personnes concernées.
- Un élu informe le conseil municipal que l'ASA d'irrigation a obtenu le financement pour la phase 3 du projet d'aspersion.
Il en profite pour remercier un autre élu pour le travail effectué ensemble ces dernières années qui a vu le projet d'irrigation aboutir.

Il précise qu'au vu du retard pris sur le chantier pour la microcentrale (à cause de la neige) une remise en état provisoire sera faite sur la route de la cascade avant l'été.
Le maire souhaite que le revêtement (goudronnage) soit fait après la stabilisation de la chaussée.
- Un élu demande ce qu'il en est de la question des boues des stations d'épuration sur la commune suite à sa demande lors du dernier conseil municipal. Normalement un arrêté préfectoral existe, il doit apparaître au registre des actes administratifs.
- Une élue demande quand sera remis l'éclairage public sur la façade de l'église St Marcellin.
Le Maire explique que ça sera fait.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h10.

**Le Maire,
J-M BARRAL**

